

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prolongation des sélections pour devenir ambulancier Inscrivez-vous jusqu'au 30 novembre à Amiens

Au regard de la crise sanitaire, le calendrier d'inscription aux épreuves de sélection de l'Institut de Formation d'Ambulanciers du CHU Amiens-Picardie est prolongé.

Les candidats à cette **formation courte, empreinte des valeurs, de promotion et respect de la santé est ainsi possible jusqu'au 30 novembre 2020.**

L'ambulancier exerce son activité au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé. Il assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés dans des véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostic.

Les personnes titulaires des diplômes d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, d'auxiliaire de vie sociale, d'assistant de vie aux familles qui souhaitent obtenir le Diplôme d'Etat d'Ambulancier, peuvent être dispensées de certains modules d'enseignement. Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une prise en charge du coût de la formation par le Conseil régional des Hauts-de-France ou être aidée par Pôle emploi.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le 18 décembre 2020. Les oraux d'admission se dérouleront en janvier 2021. Rentrée en formation le 1^{er} février 2021

Téléchargement du dossier d'inscription et toutes les informations sur www.chu-amiens.fr

Contact IFA.Secretariat@chu-amiens.fr

